

L'inFO 65

Bulletin d'info-mail du SNUDI-FO 65



Année 2022-2023
#14 – mercredi 30 novembre 2022

Au sommaire :

- Élections professionnelles : dès jeudi 1^{er} décembre, je vote FO !
- Inclusion systématique : FO demande une audience en urgence au ministre
- Temps partiels rentrée 2023 : circulaire et infos
- Disponibilités rentrée 2023 : circulaire et infos

Élections professionnelles : dès jeudi 1^{er} décembre, je vote FO !

Voter FO, ce n'est pas si compliqué... prenez 5 minutes dès jeudi pour nous soutenir ! Chaque voix est importante et comptera !

Nous avons mis en ligne un tutoriel pour vous aider à créer votre espace électeur (vous pouvez d'ores et déjà le faire) et voter (dès demain, 1^{er} décembre et jusqu'au 8 décembre) : [>cliquez ici<](#)

A chaque problème sa solution !

Vous avez perdu le mail pour vous connecter à l'espace électeur ?

- ➔ Rendez-vous [>sur cette page<](#)
- ➔ Tapez votre adresse mail académique (sans majuscules)
- ➔ Saisissez le captcha
- ➔ Consultez votre boîte mail professionnelle : vous avez reçu un nouveau lien de connexion !

Vous avez perdu (ou pas reçu) l'enveloppe contenant le code de vote ?

- ➔ Créez votre espace électeur (voir le lien dans vos mails pros)
- ➔ A partir du 1^{er} décembre, vous pouvez demander un « réassort » de ce code depuis l'espace électeur, en utilisant votre NUMEN et la réponse à la « question défi ».



SOS ÉLECTIONS !

Pendant toute la durée du vote, nos délégués sont à votre disposition à tout moment !

Contactez Gaël : 06 35 91 15 88

ou Christelle : 06 87 37 93 32

Inclusion systématique : FO demande une audience en urgence au ministre

La FNEC FP-FO a décidé de demander audience en urgence au ministre Ndiaye sur la question des conséquences de l'inclusion scolaire systématique, pour porter la demande de création massive de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

La situation aujourd'hui est intenable dans les écoles et les établissements dits « ordinaires ». Les milliers d'élèves qui bénéficient d'une notification pour être scolarisés en ITEP, en IME, en IMPro... et qui ne peuvent y être affectés faute de places se retrouvent dans le « meilleur » des cas en ULIS (à la place d'élèves qui, eux, relèvent d'ULIS) et le plus souvent dans des classes, souvent bien chargées, avec ou sans AESH...

Les Hautes-Pyrénées ne sont pas épargnées : faites remonter vos dossiers au syndicat !

Consulter le courrier envoyé au ministre : [>cliquez ici<](#)

Temps partiels rentrée 2023 : circulaire et infos

Date limite de transmission à l'IEN de circonscription : 16 janvier 2023.

La circulaire et ses annexes sont consultables sur notre site internet : [>cliquez ici<](#)

Temps partiels de droit :

- ➔ pour élever un enfant de moins de 3 ans ou en cas d'adoption;
- ➔ pour donner des soins au conjoint, enfant ou ascendant;
- ➔ pour handicap.

Temps partiels sur autorisation :

- ➔ pour raison de santé;
- ➔ pour convenances personnelles;
- ➔ pour créer ou reprendre une entreprise.

Disponibilités et réintégrations rentrée 2023 : circulaire et infos

Date limite de transmission à l'IEN de circonscription : 16 janvier 2023.

La circulaire et ses annexes sont consultables sur notre site internet : [>cliquez ici<](#)

Disponibilité de droit :

- ➔ Pour donner des soins au conjoint, enfant à charge, ascendant;
- ➔ pour suivre son conjoint ou partenaire lié par un PACS;
- ➔ pour élever un enfant âgé de moins de 12 ans;
- ➔ pour l'exercice d'un mandat d'élu local;
- ➔ pour un déplacement dans les DOM, les TOM ou l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants.

Disponibilité sur autorisation :

- ➔ pour études ou recherche;
- ➔ pour convenances personnelles;
- ➔ pour créer ou reprendre une entreprise.